

Simple et rapide

Ouvrir un compte de libre passage **en ligne**

Avec UBS FZweb, vous ouvrez un compte en quelques étapes lors de la sortie de vos assurés, avant de transférer l'avoir de libre passage correspondant. Le tout en ligne.

UBS FZweb vous permet aussi d'informer rapidement, en toute sécurité et en toute simplicité les parties concernées par Internet et de proposer à vos assurés une solution intéressante pour leurs avoirs de libre passage.

Ouvertures de compte en ligne avec UBS FZweb

Un masque clair vous permet de saisir sur Internet les données requises pour l'ouverture d'un compte. Grâce au transfert électronique des données à la Fondation de libre passage UBS, l'ouverture de compte est plus rapide que par courrier. L'ouverture et la fermeture d'un compte de libre passage n'entraînent aucuns frais pour vous, ni pour le preneur de prévoyance.

Les informations saisies dans les formulaires sont cryptées pour le transfert à la Fondation de libre passage UBS. Si vous avez indiqué votre adresse e-mail sur le formulaire, vous recevez un accusé de réception des données par e-mail avec un numéro de référence. La Fondation de libre passage UBS vérifie et traite ensuite les informations reçues, puis informe l'assuré par écrit de l'ouverture de son compte de libre passage UBS. Dès réception de votre virement, nous vous envoyons, ainsi qu'à l'assuré, une confirmation du paiement.

Vous trouverez les formulaires d'ouverture de compte à l'adresse **ubs.com/librepassage**

Vos avantages

- Saisie facile des données au moyen d'un formulaire en ligne ;
- aucun engagement de votre part ;
- ouverture de comptes sans frais ;
- accusé de réception de toutes les données par e-mail ;
- confirmation du paiement pour chaque virement ;
- sécurité des transferts de données grâce au cryptage.

Les avantages pour vos assurés

- Publications riches et intéressantes sur le thème de la prévoyance ;
- conseils d'experts fournis par UBS ;
- ouverture, gestion et clôture du compte de libre passage sans frais ;
- taux d'intérêt préférentiel du compte de libre passage UBS ;
- possibilité de placement en titres avec les fonds de placement UBS Vitainvest ;
- pas d'obligation de vente des fonds de placement UBS Vitainvest à l'âge AVS ;
- possibilité de financer son logement avec son capital de prévoyance ;
- exonération des impôts sur la fortune et le revenu et de l'impôt anticipé jusqu'au versement du capital.

Contact

Nous nous ferons un plaisir de vous présenter UBS FZweb ainsi que les possibilités de rationaliser le processus de sortie.

Fondation de libre passage d'UBS SA
Case postale, 4002 Bâle
Tél. 061 226 75 75
ubs.com/librepassage